



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

LE PROJET DE RÈGLEMENT 607-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ENCADRER LES UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES DÉTACHÉES (DENSIFICATION DOUCE)

Ce projet de règlement vise à :

- Assurer une intégration harmonieuse des unités d'habitation accessoires détachées sur le terrain
- Établir des critères d'aménagement afin de préserver le caractère propre du quartier et l'intimité du voisinage

Ce projet de règlement est lié au projet de règlement de 601-42.

Cet avis public est donné en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal, lors du 8 octobre 2024, a adopté le projet de règlement 607-8.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 22 octobre 2024 à 19h00**, à la salle Athanase-David (église), au 2490, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le projet de règlement contient des dispositions visant l'ensemble du territoire de la Municipalité.
5. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau, au 2579, rue de l'Église.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 11 octobre 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint